



**Maître Charlotte GUILLAUBEY**

Successeur de Me BARBIER

Détenteur des minutes de Me METTON

**Liste des pièces à fournir pour l'ouverture d'un dossier de SUCCESSION :**

**Liste des documents :**

- Extrait de l'acte de décès (à demander à la Mairie du lieu de décès),
- Livret de famille de la personne décédée,
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce,
- Copie de la donation entre époux,
- Testament ,
- Livrets de famille des héritiers, contrat de mariage et questionnaire d'état civil pour chacun des héritiers,
- RIB du conjoint et de tous les héritiers ,
- Derniers relevés de comptes bancaire et adresses des banques (1),
- Noms et coordonnées des pensions ou retraites (1),
- Détails des immeubles, appartements et terrains concernés (titre de propriété, règlement de propriété (si concerné)),
- Carte grise du ou des véhicules et avis de valeur (1),
- Contrat d'assurance-vie au nom de chacun des époux – document original (1),
- Contrats de location ,
- Aides sociales perçus ,
- Dernier avertissement concernant l'impôt sur le revenu , l'ISF et la CSG,
- Impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation),
- Sommes dues au jour du décès,
- Bien recueillis par succession ou donation,

**Prévoir le versement d'une provision de 50,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées.**

(1) S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.

Cette liste de pièces nécessaires est non exhaustive.  
Elle devra être adaptée en fonction de chaque dossier.

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter l'étude au **04.77.27.28.77** ou par mail à l'adresse **office.42040@notaires.fr**.